

correspond aux 270 bourses adjugées pour ces fins par tous les autres organismes à venir jusqu'à ce qu'existe le Conseil des Arts du Canada.

Nous regardons assurément ces contributions aux jeunes hommes et femmes d'avenir qui ont laissé entrevoir par leur travail les très belles réalisations dont ils seront probablement plus tard les artisans comme l'aspect le plus important de notre oeuvre. Le meilleur placement que puissent faire le Parlement, le peuple canadien ou les provinces, c'est de fonder leurs espoirs sur la jeunesse douée et pleine de promesses. Si nous voyons à celle-ci, je suis certain que le côté matériel des choses ne posera pas de problème, et nous aiderons aussi à ce sujet.

J'ai pour ainsi dire terminé, si ce n'est d'un point important: l'assistance aux organisations. J'ai parlé du programme d'aide visant la construction des édifices, qui est en voie d'exécution, comme l'est également celui de l'assistance aux particuliers. Il nous reste l'assistance aux organisations travaillant dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales.

C'est ici que nous avons rencontré notre plus grande difficulté à cause du grand nombre d'organisations diverses qui seraient admissibles et du fait, naturellement, que celles-ci sont dispersées à travers le pays depuis Saint-Jean (Terre-Neuve) jusqu'à l'île Vancouver.

Nous avons donc essayé d'établir en pensée quelques règles que nous pourrions mettre en application à titre d'essai, à imaginer certaines allocations que nous pourrions accorder et à en voir les résultats. Nous voulions surtout aider avec notre argent les organisations qui réussissaient et qui laissaient espérer que ces progrès se continueraient. En général, sauf quelques exceptions, nous ne nous sommes pas portés garants d'un projet à la veille de finir. Nous avons pensé, par exemple, qu'il était bien d'affecter des fonds, disons une somme de \$25,000, à une organisation qui pourrait, grâce à une telle subvention, étendre ses cadres, améliorer la qualité de son travail et se procurer elle-même plus d'argent.

Je puis vous donner, je crois, une preuve assez éclatante des résultats obtenus au cours de la première année grâce à cette façon de procéder: il s'agit des orchestres symphoniques. Nous avons donné \$105,000 à sept orchestres durant l'exercice financier à l'étude. Bien que nous ne posions pas de condition expresse à ce sujet, nous exprimions l'espoir que ces orchestres pourraient recueillir au moins un montant d'argent équivalent à notre contribution, améliorer la qualité de leur exécution, recruter plus de professionnels, et ainsi de suite. Il en est résulté que ces orchestres, tout en donnant le même nombre de concerts réguliers, ont étendu leur activité afin d'atteindre surtout les enfants des écoles. Ils ont augmenté leurs concerts aux écoliers et en dehors des villes, de 93 à 175. Le nombre total de leurs auditeurs est passé de 320,000 à 477,000, et pour les \$105,000 que nous leur avons donnés, ils ont recueilli \$840,000, prouvant ainsi que le "principe du levier", pour parler comme les philanthropes, donnent réellement de bons résultats.

Nous avons eu, dans le cas de Terre-Neuve, une autre preuve frappante des réalisations possibles en d'autres endroits. Nous désirions y envoyer un des meilleurs orchestres, chose qui n'avait pas été faite depuis l'union en 1949. J'ai obtenu un prix pour envoyer l'Orchestre symphonique de Toronto dans 12 grands centres du pays, y compris Terre-Neuve.